

Annonces classées

63

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/04/2025, il a été constitué une SAS dénommée :

LE MONDE DE L'AUTO

Statut : LMA Siège social : 35 rue des Ribes 63170 AUBIÈRE

Capital : 1000 €

Objet social : Achat vente de véhicule négoce auto, réparation mécanique, location de véhicule, nettoyage auto

Président : M YANDIEV Baisangour demeurant 43 C rue du clos four 63100 CLERMONT-FERRAND élu pour une durée illimitée

Directeur Général : M YANDIEV Islam demeurant 43 C rue du clos four 63100 CLERMONT-FERRAND

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CLERMONT-FERRAND.

269846

SAS LIORIS
tribunal de commerce
SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 57 AVENUE DE LA GARE
63730 LES MARTRES DE VEYRE
515 239 323 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE

DISSOLUTION

Aux termes de l'AG du 11/03/2011, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 11/04/2011, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Mme Annie RATUARD demeurant 3 Camp de la Feixe, 66320 JOCH avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 3 camp de la FEIXE 637066320 JOCH adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND.

Mention sera faite au RCS de TRIBUNAL DE COMMERCE.

270001

BAREM
Société par Actions Simplifiée
au capital de 100.000 Euros
Siège social : Parc Européen d'Entreprises -
Rue Georges Bizet - 63200 RIOM
RCS CLERMONT-FERRAND 477 854 095

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Suivant procès-verbal du 18/04/2025, l'Associé Unique a révoqué Monsieur Dominique BARRIERE de son mandat de Directeur Général à compter du 18/04/2025 et a nommé en remplacement Monsieur Kevin SZEWIC, demeurant 85 Avenue Charles de Gaulle - 60260 LARMORLAY, à compter du 18/04/2025 et pour une durée indéterminée. Modification en cours au RCS de CLERMONT-FERRAND

269842

GSCONSEIL
SAS au capital de 1000 €
Siège social : 14 RUE DE CHANTEMERLE
63830 DURTEL
Modification au RCS de CLERMONT-FERRAND 978424604

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par décision de l'associé Unique du 17/04/2025, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de la propriété de tous biens ou droits immobiliers ; la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous biens immobiliers dont elle est propriétaire ou pourrait le devenir, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la réalisation d'opérations de marchands de biens, la construction, l'entretien, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous engagements et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la souscription, l'acquisition, la détention de droits sociaux, de titres d'une ou plusieurs autres sociétés, et d'une façon générale, la prise de participations dans diverses sociétés et la gestion de ces participations, éventuellement et exceptionnellement l'affectation ou de tous immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ; - Modification au RCS de CLERMONT-FERRAND.

269874

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Commune de Mozac (63200)

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

Tirage au sort public des jurés de la liste préparatoire pour l'établissement de la liste départementale du jury d'assises pour l'année 2026

Le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2026 aura lieu : le mercredi 7 mai 2025 à 11h00 en salle du conseil dans la mairie de Mozac située rue de l'hôtel de ville, MOZAC (63200).

La réunion est publique.

Pour plus d'informations : 04.73.33.71.71

269873



Préfet du Puy-de-Dôme
Sous-Prefecture de Riom - Secrétaire de la CDAC

AVIS

Réunie le 29 avril 2025, sous la présidence de Madame Pascale RODRIGO, Sous-Prefète de Riom, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial a donné un avis conforme favorable, par 9 voix favorables, à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale liée au permis de construire n° 063 113 25 G 0011 déposé en mairie de Clermont-Ferrand le 10/02/2025, suivant par la société SAS CALAO 29, en vue de la réorganisation d'un ensemble commercial portant la surface de vente totale de 2087 m² à 2351 m² suite à extension de 104 m² du magasin « Intermarché Super » portant sa surface de vente totale à 2 111 m², création d'une boulangerie d'une surface de vente de 160 m² et augmentation de 46 m² des surfaces affectées au retrait des marchandises, 40 Boulevard Berthelet sur la commune de Clermont-Ferrand (63000).

Cet avis conforme sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

269904

Agglo Pays d'Issoire

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLU DE LA COMMUNE DE NONETTE-ORSONNETTE ET PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS EGLISE SAINT MADELEINE D'ORSONNETTE

Par arrêté n°AT-2025-006, le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire (API) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nonette-Orsonnette ainsi que sur le projet de modification du périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Sainte Madeleine d'Orsonnette. L'enquête se déroulera dans la mairie de Nonette-Orsonnette ainsi qu'à l'Agglo Pays d'Issoire, sis 20 rue de la Liberté à Issoire (63500), siège de l'enquête :

DU 19 MAI 2025 À 14 H 00 AU 20 JUIN 2025 À 17 H 00

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nonette-Orsonnette ainsi que le projet de modification du périmètre délimité des abords de l'église Sainte Madeleine d'Orsonnette, soumis à évaluation environnementale, le bilan de la concertation, l'avis des personnes publiques associées, la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elles s'insèrent dans la procédure administrative. Le dossier sera consultable en version papier et façon numérique aux jours et aux heures d'ouverture de la mairie de Nonette-Orsonnette, de l'Agglo Pays d'Issoire et sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6222>

Mairie de NONETTE-ORSONNETTE :

à Nonette le mardi et jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00

à Nonette le vendredi : de 13 h 30 à 17 h 00

à Orsonnette le lundi et mercredi de 13 h 30 à 17 h 00

Agglo Pays d'Issoire :

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet est ouvert, comportant le dossier soumis à enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6222>

Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de l'Agglo Pays d'Issoire, sis 20 rue de la Liberté, 63500 Issoire aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations qui pourraient être faites sur lesdits projets pourront être consignées :

Sur des registres ouverts à cet effet dans la mairie de Nonette-Orsonnette ou à l'API

Sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/6222>),

ou adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Enquête publique relative à l'élaboration du PLU de la commune de Nonette-Orsonnette et au projet de PDA de l'église Sainte-Madeleine, Agglo Pays d'Issoire, 20 rue de la Liberté, 63500 Issoire

ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-6222@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6222> et donc visible par tous.

Les courriers et courriels doivent impérativement parvenir au plus tard le 20 juin 2025 à 17 h 00, heure de clôture de l'enquête publique.

Monsieur Gérard DUBOT, a été désigné commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants :

Lundi 19 mai 2025 à la mairie de Nonette-Orsonnette - Orsonnette de 14 h 00 à 17 h 00

Mardi 3 juin 2025 à la mairie de Nonette-Orsonnette - Nonette de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi 20 juin 2025 à la mairie de Nonette-Orsonnette - Nonette 14 h 00 à 17 h 00

A l'issue de l'enquête, dans un délai d'un mois, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an en Mairie de Nonette-Orsonnette, à la direction de l'Aménagement du Territoire de l'Agglo Pays d'Issoire et sur son site Internet à l'adresse suivante : www.capissoire.fr

Les projets de PLU et de PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, seront approuvés par délibération du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service Planification de l'Agglo Pays d'Issoire, 20 rue de la Liberté 63500 ISSOIRE - Tél. 04.73.33.90.48.

269900



Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire Projet de mise en conformité des périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine - captage Champs (Les Champs) situé sur la commune de Besse et Saint-Anastaise Présenté par la commune de Besse et Saint-Anastaise

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire est ouverte, du lundi 12 mai 2025 à partir de 8 h au mardi 27 mai 2025 inclus jusqu'à 18 h, sur le projet présenté par la commune de Besse et Saint-Anastaise relatif à la mise en conformité des périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine - captage Champs (Les Champs) situé sur la commune de Besse et Saint-Anastaise.

Le dossier et les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie de Besse et Saint-Anastaise qui sont les suivants :

- du lundi au jeudi de 8 h à 18 h

- vendredi de 8 h à 17 h

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête sont publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à l'adresse suivante : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-prevention-des-risques-energie/Eau/Perimetres-de-protection-des-captages-d-eau/Enquete-publique/Mise-en-conformite-des-PPC-captage-Champs-situé-sur-Besse-et-Saint-Anastaise>

Mme Martine VIERA, responsable du cadastre en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Claude VIRIOT, colonel ingénieur principal de 1ère classe en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Elle recevra le public à la mairie de Besse et Saint-Anastaise (siège de l'enquête) aux jours et heures ci-après :

- le lundi 12 mai 2025 de 8 h à 11 h

- le mardi 20 mai 2025 de 14 h à 17 h

- le mardi 27 mai 2025 de 15 h à 18 h

Les observations formulées sur l'utilité publique de l'opération et sur l'emprise du projet, la nature et l'étendue des servitudes affectant l'utilisation des sols pourront être :

- consignées par toute personne intéressée, directement sur le registre d'enquête,

- adressées par correspondance, pendant la durée de l'enquête, à la commissaire enquêteur, à la mairie de Besse et Saint-Anastaise, siège de l'enquête,

- exprimées oralement à la commissaire enquêteur au cours des permanences en mairie de Besse et Saint-Anastaise visées ci-dessus.

A la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur en mairie de Besse et Saint-Anastaise, ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral autorisant ou refusant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines, la mise en conformité des périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine - captage Champs (Les Champs) au bénéfice de la commune de Besse et Saint-Anastaise.

266525



Plan local d'urbanisme intercommunal
valant programme local de l'habitat
de la Communauté de communes Entre Dore & Allier
Arrêté du 23/04/2025

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur l'arrêt du projet de PLU-H et l'abrogation de trois cartes communales (Lempsty, Saint-Jean-d'Heurs et Seychalles) Du lundi 19 mai au vendredi 20 juin 2025

Par arrêté n°2025-01-UR du 23/04/2025 la présidente de la communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique pour l'arrêt du projet de PLU-H et l'abrogation de trois cartes communales sur les communes de Lempsty, Saint-Jean-d'Heurs et Seychalles.

La personne responsable du projet d'arrêt du PLU-H et de l'abrogation de trois cartes communales est la CCEDA représentée par sa présidente Mme Elisabeth BRUSSAT et dont le siège administratif est situé au 29 avenue de Verdun 63190 Lezoux.

Le projet de PLU-H est l'expression du projet politique porté par la communauté de communes Entre Dore et Allier, en matière d'aménagement du territoire. Autour de quatre axes suivants :

- Un territoire à forte vocation résidentielle entre métropole clermontoise et pôle urbain thiernois

- Un territoire structuré autour de Lezoux qui doit renforcer son identité et ses liens de proximité

- un territoire qui souhaite conforter son attractivité économique et sa vocation industrielle

- un territoire qui souhaite préserver les ressources naturelles et le cadre de vie

L'enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs, se déroulera du lundi 19 mai 14h30 au vendredi 20 juin 2025 12h00.

Le dossier de PLU-H et toutes les pièces seront déposés et consultables en version papier :

Au siège de la communauté de communes Entre dore et Allier (29 avenue de Verdun 63190 Lezoux)

A la mairie de Crevant-Laveine (4 rue de la mairie 63350 Crevant-Laveine)

A la mairie de Peschadoires (place des Martyrs de la Déportation 63920 Peschadoires)

Aux jours et heures habituelles d'ouverture du lundi 19 mai au vendredi 20 juin 2025 12h00.

L'ensemble des pièces sera également consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6231>

Le dossier est également consultable sur un poste numérique mis à disposition du public au siège de la communauté de communes, situé 29 avenue de Verdun 63190 Lezoux.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations au plus tard le 20 juin 2025 à 12h00 :

- Sur un registre d'enquête disponible en mairie Crevant-Laveine, Peschadoires et au siège de la Communauté de communes ;

- Par courrier postale à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique du PLU, CCEDA - 29 avenue de Verdun 63190 Lezoux », de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

- Sur le registre dématérialisé de l'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/6231>

- Par mail enquete-publique-6231@registre-dematerialise.fr avant le 20 juin 2020.

Les courriers transmis pour l'enquête publique seront consultables au siège de la communauté de communes uniquement et les observations par mail seront publiées sur le registre dématérialisé.

Par décision du 08 avril 2025, la présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné une commission d'enquête composée de :

Monsieur Alain Hoenner, retraité du ministère de la défense, en qualité de Président de la commission d'enquête ;

Monsieur Pierre Compte, retraité du ministère de l'économie et du développement durable, en qualité de commissaire enquêteur ;

Madame Claude Cointet-Hautier, sous-préfet honoraire, en qualité de commissaire enquêteur ;

Madame Michelle Clément, professeur agrégé de lettres en retraite, en qualité de suppléant.

Les commissaires enquêteurs se tiennent à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions sur les sites et heures suivantes :

Lundi 19 mai 2025, de 14h30 à 17h30 :

- Lezoux, Maison du Peuple, Salle verte, place Jean-Baptiste Moulin.

- Crevant-Laveine, Mairie, 4 rue de la mairie.

- Peschadoires, Salle des fêtes, 6 rue Michel Coluche.

Lundi 26 mai 2025, de 14h30 à 17h30 :

- Crevant-Laveine, Mairie, 4 rue de la mairie.

Vendredi 30 mai 2025, de 9h00 à 12h00 :

- Lezoux, Maison du Peuple, Salle Beige, place Jean-Baptiste Moulin.

Mercredi 4 juin 2025, de 9h00 à 12h00 :

- Peschadoires, Salle des fêtes, 6 rue Michel Coluche.

Samedi 7 juin 2025, de 9h00 à 12h00 :

- Crevant-Laveine, Mairie, 4 rue de la mairie.

Jeudi 12 juin 2025, de 14h30 à 17h30 :

- Lezoux, Maison du Peuple, Salle champagne, place Jean-Baptiste Moulin.

Vendredi 20 juin 2025, de 9h00 - 12h00 :

- Lezoux, Maison du Peuple, Salle Beige, place Jean-Baptiste Moulin.

- Peschadoires, Salle des fêtes, 6 rue Michel Coluche.

La commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre à la Présidente de la communauté de communes Entre dore et Allier ainsi qu'au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand son rapport et ses conclusions motivées.

Le Président de la communauté de communes Entre dore et Allier adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au Préfet du Puy-de-Dôme ainsi qu'aux communes où s'est déroulée l'enquête publique.

Ces pièces seront consultables au siège de la communauté de communes Entre dore et Allier ainsi qu'au sein des sites où se sont tenues les permanences, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 20 juin 2026.

Ces pièces seront également consultable sur le site internet : <https://www.cdoreallier.fr/>

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication et copie du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la commission d'enquête publique ou au service urbanisme de la communauté de communes à l'adresse cceda.urbanisme@gmail.com.

269781

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme :

SPL CLERMONT AUVERGNE

3, Rue Louis Rosier

63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 28 69 09

SIRET 82109417400017

Référence acheteur : OPI03 MOE GS DU BEDAT

L'avis implique un marché

Objet : MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU POLE EDUCATIF DU BEDAT - QUARTIER DES VERGNES A CLERMONT-FERRAND - 63000

Procédure : Procédure avec négociation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des candidatures : 30/05/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 29/04/2025

Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.spl-clermont-auvergne.fr>

269932

9630247

Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de la Communauté de communes Entre Dore & Allier/Arêté du 23/04/2025

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du lundi 19 mai au vendredi 20 juin 2025

Enquête publique portant sur l'arêté du projet de PLU-H et l'abrogation de trois cartes communales (Lempuy, Saint-Jean-d'Heurs et Seychalles)

Par arêté n°2025-01-URBA du 23/04/2025, la présidente de la communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique pour l'arêté du projet de PLU-H et l'abrogation de trois cartes communales sur les communes de Lempuy, Saint-Jean-d'Heurs et Seychalles.

La personne responsable du projet d'arêté du PLU-H et de l'abrogation de trois cartes communales est la CCEDA, représentée par sa présidente Mme Elisabeth BRUSSAT et dont le siège administratif est situé au 29 avenue de Verdun 63190 Lezoux.

Le projet de PLU-H est l'expression du projet politique porté par la communauté de communes entre Dore et Allier, en matière d'aménagement du territoire. Autour de quatre axes suivants :

- Un territoire à forte vocation résidentielle entre métropole clermontoise et pôle urbain Thiernois
- Un territoire structuré autour de Lezoux qui doit renforcer son identité et ses liens de proximité
- Un territoire qui souhaite conforter son attractivité économique et sa vocation industrielle
- Un territoire qui souhaite préserver les ressources naturelles et le cadre de vie

L'enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs, se déroulera du lundi 19 mai 14h30 au vendredi 20 juin 2025 12h00

Le dossier de PLU-H et toutes les pièces seront déposés et consultables en version papier :

- Au siège de la communauté de communes Entre dore et Allier (29 avenue de Verdun 63190 Lezoux)
- A la mairie de Crevant-Laveine (4 rue de la mairie 63350 Crevant-Laveine)
- A la mairie de Peschadours (place des Martyrs de la Déportation 63920 Peschadours)
- Aux jours et heures habituelles d'ouverture du lundi 19 mai au vendredi 20 juin 2025 12h00.

L'ensemble des pièces sera également consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6231>

Le dossier est également consultable sur un poste numérique mis à disposition du public au siège de la communauté de communes, situé 29 avenue de Verdun 63190 Lezoux. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations au plus tard le 20 juin 2025 à 12h00 :

- Sur un registre d'enquête disponible en mairie Crevant-Laveine, Peschadours et au siège de la communauté de communes :
- Par courrier électronique à Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique du PLU CCEDA, 29 avenue de Verdun 63190 Lezoux, de manière qu'elles passent au panneau avant la clôture de l'enquête.
- Par le registre dématérialisé de l'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/6231>

- Par mail enquete-publique-6231@registre-dematerialise.fr avant le 20 juin 12h00.

Les courriers transmis pour l'enquête publique seront consultables au siège de la communauté de communes uniquement et les observations par mail seront publiées sur le registre dématérialisé.

Par décision du 08 avril 2025 la présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné une commission d'enquête composée de :

- Monsieur Alain Hoerner, retraité du ministère de la défense, en qualité de Président de la commission d'enquête ;
- Monsieur Pierre Compie, retraité du ministère de l'économie et du développement durable, en qualité de commissaire enquêteur ;

• Madame Claude Colinet-Hautier, sous-préfet honoraire, en qualité de commissaire enquêteur ;

• Madame Michelle Clément, professeur agrégé de lettres en retraite, en qualité de suppléant.

Les commissaires enquêteurs se tiennent à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions sur les sites et heures suivantes :

| DATES | COMMUNES | ADRESSE | HORAIRE |
|-----------------------|-----------------|---|---------------|
| Lundi 19 mai 2025 | Lezoux | Maison du Peuple, Salle verte, place Jean-Baptiste Moulin | 14h30 - 17h30 |
| Lundi 19 mai 2025 | Crevant-Laveine | Mairie, 4 rue de la mairie | 14h30 - 17h30 |
| Lundi 19 mai 2025 | Peschadours | Salle des fêtes, 6 rue Michel Coluche | 14h30 - 17h30 |
| Lundi 26 mai 2025 | Crevant-Laveine | Mairie, 4 rue de la mairie | 14h30 - 17h30 |
| Vendredi 30 mai 2025 | Lezoux | Maison du Peuple, Salle Beige, place Jean-Baptiste Moulin | 9h00 - 12h00 |
| Mercredi 4 juin 2025 | Peschadours | Salle des fêtes, 6 rue Michel Coluche | 9h00 - 12h00 |
| Samеди 7 juin 2025 | Crevant-Laveine | Mairie, 4 rue de la mairie | 9h00 - 12h00 |
| Jeudi 12 juin 2025 | Lezoux | Maison du Peuple, Salle Champagne, place Jean-Baptiste Moulin | 14h30 - 17h30 |
| Vendredi 20 juin 2025 | Lezoux | Maison du Peuple, Salle Beige, place Jean-Baptiste Moulin | 9h00 - 12h00 |
| Vendredi 20 juin 2025 | Peschadours | Salle des fêtes, 6 rue Michel Coluche | 9h00 - 12h00 |

La commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre à la Présidente de la communauté de communes Entre dore et Allier ainsi qu'au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand son rapport et ses conclusions motivées.

La Présidente de la communauté de communes Entre dore et Allier adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au Préfet du Puy-de-Dôme ainsi qu'aux communes où s'est déroulée l'enquête publique. Ces pièces seront consultables au siège de la communauté de communes Entre dore et Allier ainsi qu'au sein des sites où se sont tenues les permanences, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 20 juin 2026.

Ces pièces seront également consultable sur le site internet <https://www.ccedaallier.fr/>. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication et copie de documents d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la commission d'enquête publique ou au service urbanisme de la communauté de communes à l'adresse cceda.urbanisme@gmail.com.

9630281
LA ROCHE-NOIRE
AVIS D'ATTRIBUTION

Acheteur : Mairie de LA ROCHE-NOIRE - 2, Place Jean BOISSIERE - 63800 LA ROCHE-NOIRE
Objet du Marché : Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction/renovation du pôle scolaire maternelle et élémentaire de La Roche-Noire
Mode de passation : Marché à procédure adaptée éventuelle.
Attribution et montant du marché H.T. : 163 352,35 €
SASU PERICHON ARCHITECTURE
91 avenue Jean-Baptiste MARROU
63122 CEYRAT
Date d'envoi de l'Avis d'attribution à la publication : 28 mars 2025

9630127



AVIS SUPPLEMENTAIRE D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Travaux

Nom et adresse de l'acheteur
Groupeement de commandes : DEP 63 / CNE de SERVANT
Coordonnateur : Département du Puy-de-Dôme
24 rue St-Espirit
63033 Clermont Ferrand cedex 1

Objet du marché
Travaux d'aménagement en traversée d'agglomération - «La Coulée verte»
RD 16 et 92 sur la commune de SERVANT

Mode de passation :
Procédure adaptée ouverte

Date limite de réception des offres :

26 mai 2025 - 12 heures
L'avis peut être consulté dans son intégralité sur le site du BOAMP sous la référence «25-46733» du 24 avril 2025 et les documents téléchargés sur www.puy-de-dome.fr
Date d'envoi du présent avis :
24 avril 2025

9630279



AVIS SUPPLEMENTAIRE D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Travaux

Acheteur
Département du Puy-de-Dôme
Objet
GIR de JUMENTAUX - Remise aux normes des réseaux d'assainissement
Passation
Procédure adaptée ouverte

Réception des offres
26/05/25 - 12 h
L'avis intégral n° 25-48171 du 28/04/2025 est consultable sur le site du BOAMP
Date d'envoi de l'avis
29/04/25

9630286

Avis au public

Commune d'Avèze

Avis d'insertion constatant la vacance d'immeubles

L'arêté municipal A_002_2025 en date du 15 avril 2025 a constaté que les biens correspondant aux références cadastrales ci-dessous n'ont pas de propriétaire connu à ce jour : A32, P08, A32 P14, A115 P13, A115 P49, A115 P53, A115 P64, A115 P72, A115 P75, A163 P09, A163 P10, A563 P26, A585 P10, A765 P11, A41, A117, A183, A186, A189, A321, A431, A432, A436, A438, A470, A573, B25, B27, B99, B316, B323, B329, B348, B356, B358, B458, B370, B371, D1, D4, D13 D32, D34, D65, D152, D162, D168, D280, D337, D342, D376, D409, D426, ZD21
Ce même arêté précise également la mise en œuvre, par nos soins, de la procédure d'attribution des biens présumés sans maître telle que prévue.
Cet arêté peut être consulté en notre Mairie dans les conditions suivantes :
Lundi 13h 17h, Mardi 8h30 12h30 - 13h 17h et Jeudi 8h30 12h30 - 13h 15h.

9630268



RESULTAT DE MARCHÉ

Services

Acheteur
Département du Puy-de-Dôme

Objet
Maintenance des chemins inscrits au PDIPR pour la Petite Randonnée et les circuits de petite itinérance pour 2025 - 2028

Passation
Appel d'offres ouvert
L'avis intégral n° 2722487-2025 du 28/04/25 est consultable sur le site du JOUE
Date d'envoi de l'avis :
28/04/25



4, allée Groupe N. Bourbaki
CS 50034 - 63178 AUBIÈRE CEDEX
Téléphone : 04 73 98 46 00

RCS Clermont-Ferrand 803 694 280
Siret 803 694 280 00014, APE 5813Z.
ISSN 0986-7791.

Actionnaire : PMSO.

C.P.P.A.P. n° 0127 C 81112.

Journal habilité à publier
les annonces judiciaires et légales
sur tout le département
du Puy-de-Dôme (tarif ministériel).

Dépôt légal à parution.
Édité par Imprimerie GCF,
63, avenue Jean-Mermoz
Allée des Bourdillats - 89000 Auxerre

Édité par SNSH Société Nouvelle Semeur Hebdo
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000 €
Durée 99 ans à compter du 24 juillet 2014
Directeur de la publication : Vincent David.
Editeur, rédacteur en chef : Cyril Greggh.
Rédacteur en chef adjoint : Patrick Ragon.
Journalistes départementaux : Ludvine Bourduge,
Guillaume Chameyrat, Jules Roman
Abonnements (prix T.T.C. au taux de 2,10%) :
Intégral 1 an (papier+internet) : 77 €
Numérique 1 an : 45 €



Ce journal a été imprimé sur du papier recyclé (taux de fibres recyclées compris entre 60 et 100 %) ou sur du papier certifié PEFC issu de forêts durablement gérées. Il a été fabriqué en France, en Espagne ou au Canada. L'eutrophisation des eaux (fabrication pâte et papier) est de 0,01 kg/t.

Un journal membre du réseau



Annonces classées

COMMUNE DE SAINT-DIERY (63320) AVIS

APPROBATION DE LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Par délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2025, et arrêté préfectoral du 3 avril 2025 la révision la carte communale a été approuvée. La délibération et l'arrêté préfectoral sont affichés en mairie pendant un mois à compter du 06 mai 2025.

Le dossier de la carte communale co-approuvée est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Diery et en préfecture du Puy-de-Dôme aux jours et heures habituels d'ouverture.

271583



Plan local d'urbanisme intercommunal
valant programme local de l'habitat
de la Communauté de communes Entre Dore & Allier
Arrêté du 23/04/2025

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur l'arrêt du projet de PLU-H et l'adoption de trois cartes communales (Lempy, Saint-Jean-d'Heurs et Seydailles) Du lundi 19 mai au vendredi 20 juin 2025

Par arrêté n°2025-01-URBA du 23/04/2025, la présidente de la communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique pour l'arrêt du projet de PLU-H et l'adoption de trois cartes communales sur les communes de Lempy, Saint-Jean-d'Heurs et Seydailles.

La personne responsable du projet d'arrêt du PLU-H et de l'adoption de trois cartes communales est la CCEDA représentée par sa présidente Mme

Elisabeth BRUSSAT et dont le siège administratif est situé au 29 avenue de Verdun 63190 Lezoux.

Le projet de PLU-H est l'expression du projet politique porté par la communauté de communes entre Dore et Allier, en matière d'aménagement du territoire. Autour de quatre axes suivants :

- Un territoire à forte vocation résidentielle entre métropole clermontoise et pôle urbain thernois
- Un territoire structuré autour de Lezoux qui doit renforcer son identité et ses liens de proximité
- Un territoire qui souhaite conforter son attractivité économique et sa vocation industrielle
- Un territoire qui souhaite préserver les ressources naturelles et le cadre de vie

L'enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs, se déroulera du **lundi 19 mai 14h30 au vendredi 20 juin 2025 12h00.**

Le dossier de PLU-H et toutes les pièces seront déposés et consultables en version papier :

Au siège de la communauté de communes Entre dore et Allier (29 avenue de Verdun 63190 Lezoux)

A la mairie de Crevant-Lorvène (4 rue de la mairie 63350 Crevant-Lorvène)

A la mairie de Pechadrolles (place des Martyrs de la Deportation 63920 Pechadrolles)

Aux jours et heures habituelles d'ouverture du lundi 19 mai au vendredi 20 juin 2025 12h00.

Le dossier est également consultable sur un poste numérique mis à disposition du public au siège de la communauté de communes, situé 29 avenue de Verdun 63190 Lezoux.

Le public pourra prendre commissaire du dossier et consigner éventuellement ses observations au plus tard le 20 juin 2025 à 12h00 :

- Sur un registre d'enquête disponible en mairie Crevant-Lorvène, Pechadrolles et au siège de la Communauté de communes ;

- Par courrier postale à « Monsieur le Président de la Communauté d'enquête, Enquête publique du PLU, CCEDA - 29 avenue de Verdun 63190 Lezoux », de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

- Sur le registre dématérialisé de l'enquête publique <https://www.registre-dematerialisee.fr/6231>

- Par mail enquete-publique-6231@registre-dematerialisee.fr avant le 20 juin 20h00.

Les courriers transmis pour l'enquête publique seront consultables au siège de la communauté de communes uniquement et les observations par mail seront publiées sur le registre dématérialisé.

Par décision du 08 avril 2025, la présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné une commission d'enquête composée de :

- Monsieur Alain Hoernner, retraité du ministère de la défense, en qualité de Président de la commission d'enquête ;
- Monsieur Pierre Compte, retraité du ministère de l'écologie et du développement durable, en qualité de commissaire enquêteur ;
- Madame Claudie Comet-Houdier, sous-préfet honoraire, en qualité de commissaire enquêteur ;
- Madame Michèle Clermont, professeur agrégé de lettres en retraite, en qualité de suppléant.

Les commissaires enquêteurs se tiennent à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions sur les sites et heures suivantes

Lundi 19 mai 2025, de 14h30 à 17h30 :

- Lezoux, Maison du Peuple, Salle verte, place Jean-Baptiste Moulin.

- Crevant-Lorvène, Mairie, 4 rue de la mairie.

- Pechadrolles, Salle des fêtes, 6 rue Michel Coluche.

Lundi 26 mai 2025, de 14h30 à 17h30 :

- Crevant-Lorvène, Mairie, 4 rue de la mairie.

Vendredi 30 mai 2025, de 9h00 à 12h00 :

- Lezoux, Maison du Peuple, Salle beige, place Jean-Baptiste Moulin.

Mercredi 4 juin 2025, de 9h00 à 12h00 :

- Pechadrolles, Salle des fêtes, 6 rue Michel Coluche.

Samedi 7 juin 2025, de 9h00 à 12h00 :

- Crevant-Lorvène, Mairie, 4 rue de la mairie.

Jeudi 12 juin 2025, de 14h30 à 17h30 :

- Lezoux, Maison du Peuple, Salle Champagnone, place Jean-Baptiste Moulin.

Vendredi 20 juin 2025, de 9h00 - 12h00 :

- Pechadrolles, Salle des fêtes, 6 rue Michel Coluche.

La commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre à la Présidente de la communauté de communes Entre dore et Allier ainsi qu'au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand son rapport et ses conclusions motivées.

La Présidente de la communauté de communes Entre dore et Allier adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au Préfet du

Puy-de-Dôme ainsi qu'aux communes où s'est déroulée que.

Ces pièces seront consultables au siège de la communauté Entre dore et Allier ainsi qu'au sein des sites où se sont tenues, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête jusqu'au 20 juin 2026.

Ces pièces seront également consultable sur le site internet <https://www.ccdorvalle.fr/>

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir et copie du dossier d'enquête publique auprès de Madame la commissaire d'enquête publique ou au service communauté de communes à l'adresse cceda.urbanisme@cceda.com



Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SP1 CLERMONT AUVERGNE Projet d'aménagement Vergnes à Clermont-Ferrand

Une enquête publique est ouverte du **vendredi 6 juin 2025 à 9h00** au **lundi 8 juillet 2025 à 17h** inclus, sur le projet présenté par la commune de Vergnes, dans le cadre de la ZAC de Clermont-Auvergne relatif à l'aménagement de la ZAC Vergnes à Clermont-Ferrand, soumis à autorisation au titre de la loi n°2000-1208 du 10 juillet 2000 relative à l'équipement de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la commune de Vergnes, aux jours et heures habituels de la mairie ou public soit :

- lundi de 13 h à 17 h
- mardi et jeudi de 13 h 30 à 17 h
- mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête et le dossier mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le cadre de l'opération de concertation sont consultables à l'adresse suivante :



SELARL DURANCEAU - PARTENAIRES & ASSOCIES
Maitre Delphine DURANCEAU
Domaine des Plantiers, 150, route de Berre, 13510 EGUILLES
Tél. 04.42.27.45.56 - saisies.immobiliertes@dpa-avocats.com - www.dpa-avocats.com
Maitre Evelynne BELLUN - Avocat
32, rue Blatin, 63000 CLERMONT-FERRAND - Tél. 04.73.41.08.22
Email : evelyne.bellun.avocat@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIÈRE EN UN SEUL LOT D'ENCHÈRES

Un APPARTEMENT de type Type 2 en duplex LOT NUMÉRO SOIXANTE SEIZE (76), d'une surface totale Loi Carrez de 40,25 m² (porte n° 1107)

et UN EMPLACEMENT DE PARKING LOT NUMÉRO CENT SOIXANTE TROIS (163), situé sur la commune de GERZAT (63360), dans un ensemble immobilier en copropriété

et à usage de RÉSIDENCE DE TOURISME, dénommé « LES RÉSIDENCES DE GERZAT » sis route de Vichy, Neige Boeuf, figurant au cadastre sous les références suivantes :

- Section BD numéro 71 lieudit «Route de Vichy» pour une superficie totale de 02ha 10a 05ca tels que lesdits biens se poursuivent et comportent, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.



MISE À PRIX : 21.200 € (VINGT ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS)
(autres frais des poursuites payables en sus, y compris TVA)

ADJUDICATION VENDREDI 11 JUILLET 2025 à 10 h 00

à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de CLERMONT-FERRAND, Palais de Justice, 16 Place de l'Étoile, (63000) CLERMONT-FERRAND, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessus désignés.

La requête de : la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPEMENT (CIFD), société anonyme au capital de 124.821.703 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le n° 379.502.644, y demeurant 39 Rue Mstislav Kostropovitch - 75017 PARIS, représentée par son dirigeant en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE (CFRAA), SA au capital de 181.039.170 €, inscrite au RCS de LYON sous le n° 391.563.939 dont le siège social est 93-95, rue Vendôme 69457 LYON CEDEX, suite à fusion par absorption selon déclaration de régularité et de conformité constatant la réalisation définitive de la fusion en date du 1er juin 2015, elle-même venant aux droits de CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE FINANCIERE RHONE ALPES (CFRFA) suite à fusion par absorption selon procès-verbal d'AGÉ et d'AGO en date du 24 décembre 2007.

Ayant élu domicile au cabinet de Maître Evelynne BELLUN, Avocat au Barreau de CLERMONT-FERRAND, demeurant 32, rue Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND, (Email : evelyne.bellun.avocat@orange.fr), plaçant par Maître Delphine DURANCEAU, avocate au Barreau de GRASSE, Avocat associé de la SELARL DURANCEAU - PARTENAIRES & ASSOCIES, société d'avocats interbarreaux dont le siège est 55 Domaine des Plantiers, 150 route de Berre, 13510 à EGUILLES ; Tél. : 04.42.27.45.56 ; Email : saisies.immobiliertes@dpa-avocats.com

L'ensemble immobilier a fait l'objet :

- D'un état descriptif de division aux termes d'un acte reçu par Maître Alain MEYMARIAN, Notaire associé à VIENNE (ISERE), le 26 mai 2005, dont une expédition a été publiée au Bureau de la Publicité Foncière de CLERMONT-FERRAND, le 17 juin 2005 sous les références volume 2005 P numéro 7 226 repris pour ordre le 1er juillet 2005 sous les références Volume 2005 D n° 11460 ;
- D'un cahier des Charges du 26 mai 2005 publié au Bureau du Service de la Publicité Foncière de CLERMONT-FERRAND, le 17 juin 2005 sous les références volume 2005 P numéro 7289 repris pour ordre le 1er juillet 2005 sous les références Volume 2005 D n° 11461 ;
- D'un procès-verbal de cadastre n° 1652 F GERZAT du 24 novembre 2006, dont une expédition a été publiée au Bureau du Service de la Publicité Foncière de CLERMONT-FERRAND, le 28 novembre 2006 sous les références volume 2006 P numéro 13936.

Occupation : le bien saisi se situe dans un ensemble immobilier à usage de résidence de tourisme. Le procès-verbal descriptif dressé par la SCP BELLON-ROLLAND-SENTIUCQ, Commissaires de Justice, préside que lesdits biens se trouvent actuellement occupés et qu'ils font l'objet d'un bail commercial mené en date du 16 juin 2015 et évan pris effet le 1er juillet 2015. Le syndic de la copropriété « LES RÉSIDENCES DE GERZAT » est la société CS5, société à responsabilité limitée, au capital social de 30.000 euros, immatriculée au RCS de PAU, sous le n° 498.220.649 et dont le siège social est 40 rue du Quatorze Juillet à 64000 PAU.

Conditions de l'adjudication : L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente n° 23/000282 du 24 avril 2023 par Maître Evelynne BELLUN, avocat, au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de CLERMONT-FERRAND, où il peut être consulté, ainsi qu'au cabinet de l'avocat (www.dpa-avocats.com/les-ventes-aucendches). Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de CLERMONT-FERRAND. Il devra avoir été consignée entre ses mains par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier Séguestre ou justifié d'une caution bancaire irrévocable de : 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € soit 3.000 €.



SELARL DURANCEAU - PARTENAIRES & ASSOCIES
Maitre Delphine DURANCEAU
Domaine des Plantiers, 150, route de Berre, 13510 EGUILLES
Tél. 04.42.27.45.56 - saisies.immobiliertes@dpa-avocats.com - www.dpa-avocats.com
Maitre Evelynne BELLUN - Avocat
32, rue Blatin, 63000 CLERMONT-FERRAND - Tél. 04.73.41.08.22
Email : evelyne.bellun.avocat@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIÈRE EN UN SEUL LOT D'ENCHÈRES

Un APPARTEMENT de type T2 en duplex, LOT NUMÉRO QUINZE (75), d'une surface totale loi Carrez de 41,27 m² (porte n° 1108) et UN EMPLACEMENT DE PARKING, LOT NUMÉRO CENT SOIXANTE-QUATRE (164), situés sur la commune de GERZAT (63360), dans un ensemble immobilier en copropriété et à usage de RÉSIDENCE DE TOURISME, dénommé « LES RÉSIDENCES DE GERZAT » sis route de Vichy, Neige Boeuf, figurant au cadastre sous les références suivantes :- Section BD numéro 71 lieudit « Route de Vichy » pour une superficie totale de 02 ha 10 a 05 ca

tels que lesdits biens se poursuivent et comportent, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

MISE À PRIX : 21.200 € (VINGT ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS)
(autres frais des poursuites payables en sus, y compris TVA)

ADJUDICATION VENDREDI 11 JUILLET 2025 à 10 h 00

à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de CLERMONT-FERRAND, Palais de Justice, 16, place de l'Étoile, (63000) CLERMONT-FERRAND, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessus désignés.

La requête de : la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPEMENT (CIFD), société anonyme au capital de 124.821.703 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le n° 379.502.644, y demeurant 39 Rue Mstislav Kostropovitch - 75017 PARIS, représentée par son dirigeant en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE (CFRAA), SA au capital de 181.039.170 €, inscrite au RCS de LYON sous le n° 391.563.939 dont le siège social est 93-95, rue Vendôme 69457 LYON CEDEX, suite à fusion par absorption selon déclaration de régularité et de conformité constatant la réalisation définitive de la fusion en date du 1er juin 2015, elle-même venant aux droits de CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE FINANCIERE RHONE ALPES (CFRFA) suite à fusion par absorption selon procès-verbal d'AGÉ et d'AGO en date du 24 décembre 2007.

Ayant élu domicile au cabinet de Maître Evelynne BELLUN, Avocat au Barreau de CLERMONT-FERRAND, demeurant 32, rue Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND, (Email : evelyne.bellun.avocat@orange.fr), plaçant par Maître Delphine DURANCEAU, avocate au Barreau de GRASSE, Avocat associé de la SELARL DURANCEAU - PARTENAIRES & ASSOCIES, société d'avocats interbarreaux dont le siège est 55 Domaine des Plantiers, 150 route de Berre, 13510 à EGUILLES ; Tél. : 04.42.27.45.56 ; Email : saisies.immobiliertes@dpa-avocats.com

L'ensemble immobilier a fait l'objet :

- d'un état descriptif de division aux termes d'un acte reçu par Maître Alain MEYMARIAN, Notaire associé à VIENNE (ISERE), le 26 mai 2005, dont une expédition a été publiée au Bureau de la Publicité Foncière de CLERMONT-FERRAND, le 17 juin 2005 sous les références volume 2005 P numéro 7286 repris pour ordre le 1er juillet 2005 sous les références Volume 2005 D n° 11460 ;
- D'un cahier des Charges du 26 mai 2005 publié au Bureau du Service de la Publicité Foncière de CLERMONT-FERRAND, le 17 juin 2005 sous les références volume 2005 P numéro 7289 repris pour ordre le 1er juillet 2005 sous les références Volume 2005 D n° 11461 ;
- D'un procès-verbal de cadastre n° 1652 F GERZAT du 24 novembre 2006, dont une expédition a été publiée au Bureau du Service de la Publicité Foncière de CLERMONT-FERRAND, le 28 novembre 2006 sous les références volume 2006 P numéro 13936.

Occupation : le bien saisi se situe dans un ensemble immobilier à usage de résidence de tourisme. Le procès-verbal descriptif dressé par la SCP BELLON-ROLLAND-SENTIUCQ, Commissaires de Justice, préside que lesdits biens se trouvent actuellement occupés et qu'ils font l'objet d'un bail commercial mené en date du 16 juin 2015 et évan pris effet le 1er juillet 2015. Le syndic de la copropriété « LES RÉSIDENCES DE GERZAT » est la société CS5, société à responsabilité limitée, au capital social de 30.000 euros, immatriculée au RCS de PAU, sous le n° 498.220.649 et dont le siège social est 40 rue du Quatorze Juillet à 64000 PAU.

Conditions de l'adjudication : L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente n° 23/000282 du 24 avril 2023 par Maître Evelynne BELLUN, avocat, au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de CLERMONT-FERRAND, où il peut être consulté, ainsi qu'au cabinet de l'avocat (www.dpa-avocats.com/les-ventes-aucendches). Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de CLERMONT-FERRAND. Il devra avoir été consignée entre ses mains par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier Séguestre ou justifié d'une caution bancaire irrévocable de : 10 % à prix avec un minimum de 3.000 € soit 3.000 €.

9630004
Agglo Pays d'Issoire

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ELABORATION DU PLU DE LA COMMUNE DE NONETTE-ORSONNETTE ET PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS EGLISE SAINT MADELEINE D'ORSONNETTE

Par arrêté n°AT-2025-006, le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire (API) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'établissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nonette-Orsonnette ainsi que sur le projet de modification du périmètre délimité des abords d'Orsonnette, soumis à évaluation environnementale, le bilan de la concertation, l'avis des personnes publiques associées, la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Le dossier sera consultable en version papier et façon numérique aux jours et aux heures d'ouverture de la mairie de Nonette-Orsonnette, de l'Agglo Pays d'Issoire et sur le site internet, dédié :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6222>

Mairie de NONETTE-ORSONNETTE :

à Nonette le mardi et jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00
à Nonette le vendredi : de 13 h 30 à 17 h 00
à Orsonnette le lundi et mercredi de 13 h 30 à 17 h 00

Agglo Pays d'Issoire :

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet est ouvert, comportant le dossier soumis à enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6222>

Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de l'Agglo Pays d'Issoire, sis 20 rue de la Liberté, 63500 Issoire aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations qui pourraient être faites sur lesdits projets pourront être consignées :

Sur des registres ouverts à cet effet dans la mairie de Nonette-Orsonnette ou à l'API

Sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/6222>),

ou adresses par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Enquête publique relative à l'établissement du PLU de la commune de Nonette-Orsonnette et au projet de PDA de l'église Sainte-Madeleine, Agglo Pays d'Issoire, 20 rue de la Liberté, 63500 Issoire ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-6222@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6222> et donc visible par tous.

Les courriers et courriels doivent impérativement parvenir au plus tard le 20 juin 2025 à 17 h 00, heure de clôture de l'enquête publique.

Monsieur Gérard DUBOT, a été désigné commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants :

Lundi 19 mai 2025 à la mairie de Nonette-Orsonnette - Orsonnette de 14 h 00 à 17 h 00
Mardi 3 juin 2025 à la mairie de Nonette-Orsonnette - Nonette de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi 20 juin 2025 à la mairie de Nonette-Orsonnette - Nonette de 14 h 00 à 17 h 00

A l'issue de l'enquête, dans un délai d'un mois, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an en Mairie de Nonette-Orsonnette, à la direction de l'Aménagement, du Territoire de l'Agglo Pays d'Issoire et sur son site internet à l'adresse suivante : www.capiassoire.fr

Les projets de PLU et de PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, seront approuvés par délibération du conseil communal/aire de l'Agglo Pays d'Issoire.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service Planification de l'Agglo Pays d'Issoire, 20 rue de la Liberté 63500 ISSOIRE - Tél. 04 73 55 90 48.

9630309



RESULTAT DE MARCHÉ

Services

Acheteur
Département du Puy-de-Dôme
Objet
Hébergement hôtelier de familles monoparentales avec enfant(s) et de femmes enceintes
Passation
Procédure adaptée ouverte
L'avis intégral n° 326699-2025 du 21/05/2025 est consultable sur le site du JOUE
Date d'envoi de l'avis : 21/05/2025

9630042



RESULTAT DE MARCHÉ

Acheteur
Département du Puy-de-Dôme
Objet
Travaux de réfection de toitures
Passation
Procédure adaptée ouverte
L'avis intégral n° 310449 du 14/05/2025 est consultable sur le site du JOUE
Date d'envoi de l'avis : 14/05/2025

9630003

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du lundi 19 mai au vendredi 20 juin 2025
Enquête publique portant sur l'arrêt du projet de PLU-H et l'abrogation de trois cartes communales (Lempuy, Saint-Jean-d'Heurs et Seychailles)

Par arrêté n°2025-01-URBA du 23/04/2025, la présidente de la communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique pour l'arrêt du projet de PLU-H et l'abrogation de trois cartes communales sur les communes de Lempuy, Saint-Jean-d'Heurs et Seychailles.

La personne responsable du projet d'arrêt du PLU-H et de l'abrogation de trois cartes communales est la CCEDA représentée par sa présidente Mme Elisabeth BRUSSAT et dont le siège administratif est situé au 29 avenue de Verdun 63190 Lezoux.

Le projet de PLU-H est l'expression du projet politique porté par la communauté de communes entre Dore et Allier, en matière d'aménagement du territoire. Autour de quatre axes suivants :

- Un territoire à forte vocation résidentielle entre métropole clermontoise et pôle urbain thiermois

- Un territoire structuré autour de Lezoux qui doit renforcer son identité et ses liens de proximité

- Un territoire qui souhaite conforter son attractivité économique et sa vocation industrielle

- Un territoire qui souhaite préserver les ressources naturelles et le cadre de vie

L'enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs, se déroulera du lundi 19 mai 14h30 au vendredi 20 juin 2025 12h00

Le dossier de PLU-H et toutes les pièces seront déposés et consultables en version papier :

• Au siège de la communauté de communes Entre dore et Allier (29 avenue de Verdun 63190 Lezoux)

• A la mairie de Crevant-Laveine (4 rue de la mairie 63350 Crevant-Laveine)

• A la mairie de Peschadaires (place des Martyrs de la Déportation 63920 Peschadaires)

• Aux jours et heures habituelles d'ouverture du lundi 19 mai au vendredi 20 juin 2025 12h00.

L'ensemble des pièces sera également consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6231>

Le dossier est également consultable sur un poste numérique mis à disposition du public au siège de la communauté de communes, situé 29 avenue de Verdun 63190 Lezoux.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations au plus tard le 20 juin 2025 à 12h00 :

- Sur un registre d'enquête disponible en mairie Crevant-Laveine, Peschadaires et au siège de la Communauté de communes :

- Par courrier postale à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique PLU CCEDA - 29 avenue de Verdun 63190 Lezoux », de manière qu'ils puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

- Sur le registre dématérialisé de l'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/6231>

- Par mail enquête-publique-6231@registre-dematerialise.fr avant le 20 juin 12h00.

Les courriers transmis pour l'enquête publique seront consultables au siège de la communauté de communes uniquement et les observations par mail seront publiées sur le registre dématérialisé.

Par décision du 08 avril 2025, la présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné une commission d'enquête composée de :

• Monsieur Alain Hoerner, retraité du ministère de la défense, en qualité de Président de la commission d'enquête ;

• Monsieur Pierre Compta, retraité du ministère de l'écologie et du développement durable, en qualité de commissaire enquêteur ;

• Madame Claude Comtet-Hautier, sous-préfet honoraire, en qualité de commissaire enquêteur ;

• Madame Michèle Clément, professeur agrégé de lettres en retraite, en qualité de suppléant.

Les commissaires enquêteurs se tiennent à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions sur les sites et heures suivantes :

| DATES | COMMUNES | ADRESSE | HORAIRE |
|-----------------------|-----------------|--|---------------|
| Lundi 19 mai 2025 | Lezoux | Maison du Peuple, Salle verte, place Jean-Baptiste Moulin | 14h30 - 17h30 |
| Lundi 19 mai 2025 | Crevant-Laveine | Mairie, 4 rue de la mairie | 14h30 - 17h30 |
| Lundi 19 mai 2025 | Peschadaires | Salle des fêtes, 6 rue Michel Coluche | 14h30 - 17h30 |
| Lundi 26 mai 2025 | Crevant-Laveine | Mairie, 4 rue de la mairie | 14h30 - 17h30 |
| Vendredi 30 mai 2025 | Lezoux | Maison du Peuple, Salle Belge, place Jean-Baptiste Moulin | 9h00 - 12h00 |
| Mercredi 4 juin 2025 | Peschadaires | Salle des fêtes, 6 rue Michel Coluche | 9h00 - 12h00 |
| Samedi 7 juin 2025 | Crevant-Laveine | Mairie, 4 rue de la mairie | 9h00 - 12h00 |
| Jeudi 12 juin 2025 | Lezoux | Maison du Peuple, Salle Champaigne, place Jean-Baptiste Moulin | 14h30 - 17h30 |
| Vendredi 20 juin 2025 | Lezoux | Maison du Peuple, Salle Belge, place Jean-Baptiste Moulin | 9h00 - 12h00 |
| Vendredi 20 juin 2025 | Peschadaires | Salle des fêtes, 6 rue Michel Coluche | 9h00 - 12h00 |

La commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre à la Présidente de la communauté de communes Entre dore et Allier ainsi qu'au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand son rapport et ses conclusions motivées.

La Présidente de la communauté de communes Entre dore et Allier adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au Préfet du Puy-de-Dôme ainsi qu'aux communes où s'est déroulée l'enquête publique. Ces pièces seront consultables au siège de la communauté de communes Entre dore et Allier ainsi qu'au sein des sites où se sont tenues les permanences, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 20 juin 2026.

Ces pièces seront également consultable sur le site internet <https://www.ccdorailler.fr/>

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication et copie du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la commission d'enquête publique ou au service urbanisme de la communauté de communes à l'adresse cceda.urbanisme@gmail.com.



L'actualité des professionnels dans le grand Sud-Ouest par les équipes d'ALC Régie / PMSO



4, allée Groupe N. Bourbaki
CS 50034 - 63170 AUBIERE
Tél. 04 73 98 46 00

Édité par SNSH
Société Nouvelle Semeur Hebdo
Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 €
Durée 99 ans
à c / r du 24 Juillet 2014
RCS Clermont 803 694 280
Siret 803 694 280 00014
APE 5813Z
ISSN 0986-7791
Actionnaire : PMSO.

C.P.A.P. n° 0127 C 81112.
Directeur de la publication : Vincent David.
Éditeur, rédacteur en chef : Cyril Greggh.
Rédacteur en chef adjoint : Patrick Raigon.
Journalistes départementaux : Ludvine Bourdige, Guillaume Chameyral, Jules Roman.

Abonnements (prix T.T.C. au taux de 2,10%)
Intégral 1 an (papier+internet) : 77€
Numérique 1 an : 45€

Journal habitué à publier les annonces judiciaires et légales sur tout le département du Puy-de-Dôme (tarif ministériel).

Publicité locale : Tél. 04 73 98 71 90
Publicité régionale : PHR Publicité.

20 chemin Louis Chirpaz 69130 Ecully. Tél. 04 72 49 09 61
Espace PHR, 72 rue d'Hauteville 75010 Paris. Tél. 01 45 23 44 16

Entreprise totalement indépendante, Le Semeur hebdo est adhérent du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale (SPHR) et de l'Association de la Presse Catholique Régionale (APCR).

Atelier pré-presses du Semeur hebdo.
Trage : Imprimerie GCF
63 avenue Jean-Mermoz
Allée des Bourdillats
89000 Auxerre.
Dépôt légal à parution.

Ce journal a été imprimé sur du papier recyclé (taux de fibres recyclées compris entre 60 et 100 %) ou sur du papier certifié PEFC issu de forêts durablement gérées. Il a été fabriqué en France, en Espagne ou au Canada. L'autrovisionnement des eaux (fabrication pâte et papier) est de 0,01 kg/lt.



Pour vos annonces légales 15 hebdomadaires à votre service dans 15 départements



annonces.legales@alcregie.com